**Michaël Zemmour Les parlementaires sont privés des données du débat sur la réforme des retraites**

Le gouvernement omet sciemment de présenter aux élus les statistiques, pourtant connues, qui leur permettraient d’estimer l’impact du projet, notamment sur les prévisions de croissance et l’emploi des seniors, déplore l’économiste

Une réforme des retraites est un choix politique, qui entraîne des arbitrages économiques et sociaux : il y a des gains recherchés ou espérés par les promoteurs de la réforme et des coûts économiques, sociaux et politiques qu’il faut mettre en balance. Or, à l’appui de ce qui est sans doute une des réformes les plus importantes du quinquennat, le gouvernement n’a pas fourni aux parlementaires les éléments d’information indispensables à l’analyse précise des principaux enjeux : ses effets directs, ses conséquences sur les inégalités femmes-hommes, le chômage, la croissance, l’emploi ou encore la précarité des seniors.

Le fait est d’autant plus surprenant que l’Assemblée nationale, qui organise chaque année des journées de l’évaluation des politiques publiques, a pris le tournant d’une délibération moderne, éclairée par l’état des connaissances disponibles. A contre-pied de ces évolutions, si le document baptisé « Etude d’impact » qui sert d’annexe à la réforme rend compte d’un certain nombre d’éléments statistiques relativement informatifs sur divers aspects de la réforme, il ressemble bien davantage à un dossier de presse qu’à un document d’analyse. Les chiffres présentés, ou au contraire absents, sont systématiquement sélectionnés non pas pour éclairer la réforme, mais pour en faire la réclame.

Pour ne donner qu’un seul exemple, on lit bien au détour d’une page que les femmes seront en moyenne plus concernées que les hommes par le décalage de l’âge de la retraite, mais à aucun endroit dans le document n’est indiqué le détail des effets selon les profils. Aussi, tout le monde répète que les femmes de la génération 1972 seront concernées par un décalage de neuf mois « en moyenne », une durée qui inclut les personnes non concernées (car déjà dans une situation d’invalidité ou partant déjà à 67 ans), mais nulle part on ne peut lire qu’environ une femme sur quatre sera concernée par un décalage de deux ans pour une pension quasi inchangée, ni savoir combien subiront une perte de surcote de 10 % du fait de la réforme.

Pessimisme

Pourtant, jamais sans doute l’appareil statistique et la recherche économique et sociale n’ont été autant outillés pour éclairer une réforme, et pour cause : même si elle n’est pas complètement identique, la réforme de 2010 qui a porté l’âge minimal de la retraite de 60 à 62 ans a permis de nombreuses observations et mesures. Les travaux du Conseil d’orientation des retraites (COR), et en particulier la séance du 27 janvier 2022 consacrée aux effets à attendre d’un décalage de deux ans de l’âge légal, synthétisent l’essentiel de ces informations. Mais celles-ci ne sont pas reprises dans le dossier du projet de loi…

Deux éléments en particulier sont absents de l’étude d’impact et de l’analyse présentée par le gouvernement, alors qu’ils sont au cœur des enjeux de la réforme : les effets macroéconomiques attendus de la réforme, et les conséquences sociales sur les seniors qui ne sont ni en emploi ni en retraite.

Côté macroéconomique, le paragraphe présent en annexe est indigent et fait un calcul de coin de table selon lequel la réforme générerait uniquement de la croissance, vite, et beaucoup. Or, le modèle macroéconomique Mésange de l’Institut national de la statistique et des études économiques et de la direction générale (DG) du Trésor – les services du ministre de l’économie lui-même – indique un tout autre enchaînement, selon le document de la DG du Trésor présenté à la séance du COR du 27 janvier 2022 : la réforme des retraites entraîne à court terme une baisse des dépenses publiques et une hausse du taux d’emploi des seniors, qui se traduit par une hausse transitoire du chômage (+ 0,7 point à dix ans), une pression à la baisse sur les salaires et une augmentation très faible du produit intérieur brut (+ 0,3 point à dix ans), ainsi qu’une amélioration des comptes publics (+ 0,4 point de PIB).

Le modèle de l’Observatoire français des conjonctures économiques ne dit pas autre chose, et ses projections sont encore plus pessimistes sur la croissance et l’emploi. Ces modèles ne sont sans doute pas parfaits, mais l’enjeu est quand même suffisamment important pour que l’on n’évacue pas du débat les effets macroéconomiques d’une telle réforme. Quel parlementaire a une idée, même vague, des effets qu’a eus la réforme de 2010 sur le chômage (élevés) et la croissance (faibles) entre 2010 et 2018 ?

Liens avec l’assurance-chômage

Côté conséquences sociales, l’étude d’impact est encore plus lapidaire : elle ne mentionne aucun des effets à attendre sur la précarité des seniors en emploi. Or, avec une douzaine d’années de recul, on sait désormais qu’un décalage de l’âge se traduit principalement par un allongement de la période de précarité entre emploi et retraite. Ainsi, la hausse de l’emploi d’environ 300 000 seniors devrait se payer d’une hausse du nombre de seniors « sans emploi ni retraite » de l’ordre de 200 000.

Lors de la séance du COR du 11 janvier 2022, la direction de la recherche du ministère des solidarités et de la santé, la Drees, a par exemple chiffré la hausse du nombre d’allocataires de minima sociaux (RSA, AAH, ASS) à environ 100 000, et la direction de l’animation de la recherche, des études et des statistiques (l’homologue de la Drees au ministère du travail) estime le nombre de chômeurs indemnisés à environ 80 000 (avant réforme de l’assurance-chômage). Les interactions entre la réforme des retraites et l’assurance-chômage ne sont d’ailleurs pas davantage documentées.

On pourrait ajouter à la liste des éléments manquants à cette étude d’impact ceux sur la santé au travail et les effets documentés sur la santé d’une exposition plus longue à des facteurs de pénibilité du fait d’un décalage de la retraite. Par exemple, « La retraite : un évènement protecteur pour la santé de tous » (Thomas Barnay, Eric Defebvre, Liepp Policy Brief no 59, mars 2022).

Aussi, en plus du temps parlementaire contraint, l’absence volontaire de ces éléments dans les documents de présentation de la réforme, alors qu’ils sont connus de l’administration et du gouvernement, même s’ils ne sont pas toujours publiés, empêche le Parlement de délibérer en toute connaissance de cause sur la seule question qui vaille : compte tenu du faible gain économique attendu, des conséquences sociales certaines pour les seniors les plus modestes et du rejet général de la mesure, le jeu en vaut-il la chandelle ?

Michaël Zemmourest économiste au centre d’économie de la Sorbonne, maître de conférences à l’université Paris-I et chercheur associé au Laboratoire interdisciplinaire d’évaluation des politiques publiques (Liepp-Sciences Po)